

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)  
Intercommunale in BW

Villes et Communes de Beauvechain, Chastre, Court-Saint-Etienne,  
Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart, Villers-la-Ville  
Province du Brabant wallon

**AVIS A LA POPULATION**  
**Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) Dyle-Gette**  
**Projet de modifications n° 2022/01**

Au nom des Collèges communaux de **Beauvechain, Chastre, Court-Saint-Etienne, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart et Villers-la-Ville**, in BW et la SPGE portent à la connaissance du public ainsi qu'aux titulaires de prises d'eau, au Service Public de Wallonie et au Pôle Environnement les projets de modifications de PASH concernant les zones suivantes :

<u>Commune</u>	<u>Zones sujettes à modification du régime d'assainissement</u>	<u>Sous-bassin</u>
<b>Beauvechain</b>	ZACC de Tourinnes-la-Grosse (n°03.29)	Dyle-Gette
<b>Chastre</b>	Rue Vieille (n°03.28)	Dyle-Gette
<b>Court-Saint-Etienne</b>	ZACC Limauges (n°03.30)	Dyle-Gette
	ZACC de Lobra (n°03.31)	Dyle-Gette
	ZACC de Sambrée (n°03.32)	Dyle-Gette
<b>Jodoigne</b>	ZACC Jauchelette et Dongelberg (n°03.33)	Dyle-Gette
	ZACC Saint-Jean-Geest (n°03.34)	Dyle-Gette
	ZACC Ville (n°03.35)	Dyle-Gette
	ZACC et zone de loisirs Zétrud Lumay (n°03.36)	Dyle-Gette
<b>La Hulpe</b>	Zone de Loisirs (n°03.37)	Dyle-Gette
<b>Lasne</b>	ZACC Bois d'Ohain (n°03.42)	Dyle-Gette
	ZACC Plancenot Sauvagement (n°03.43)	Dyle-Gette
<b>Ottignies-Louvain-La-Neuve</b>	Village de Céroux-Mousty (n°03.38)	Dyle-Gette
	Zone d'habitat limite Wavre (n°03.39)	Dyle-Gette
<b>Rixensart</b>	Zone d'Activités Economiques (n°03.40)	Dyle-Gette
<b>Villers-la-Ville</b>	ZACC d'Hollers- Franquenouille (n°03.41)	Dyle-Gette

Conformément à l'article R.289 du livre II du Code de l'environnement - Code de l'eau, une enquête publique est organisée dans les communes concernées par ces projets de modifications. Pour ces communes ayant in BW comme Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), l'enquête publique, d'une durée de 45 jours, se déroulera **du 10 novembre 2022 au 03 janvier 2023 à 11 heures**.

Les extraits cartographiques et le rapport relatif aux modifications peuvent être consultés auprès de la SPGE 14-16 avenue de Stassart à 5000 Namur ou sur son site Internet <http://www.spgbe.be> (Rubrique : Accueil / Plans d'assainissement (PASH) / Projet de modification 2022/01).

Le dossier peut être consulté, à l'administration communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable pris au plus tard 24 heures à l'avance, les lundis, mercredis et vendredis, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30 et les mercredis, entre 17 heures et 20 heures.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés les mardis et les jeudis.

**Date d'affichage de la demande : 03 novembre 2022**

**Date d'ouverture de l'enquête : 10 novembre 2022**

**Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Maison communale, salle du Conseil, Place Communale, n° 6 à 1320 Beauvechain, le mardi 03 janvier 2023, de 11 heures 30 à 12 heures.**

Les personnes intéressées peuvent exprimer leurs **observations et réclamations par écrit à adresser au Collège communal, place Communale, 3 à 1320 Beauvechain**, soit par courrier ordinaire daté et signé, soit par télécopie datée et signée, soit par courrier électronique identifié et daté à l'adresse électronique [enquetespubliques@beauvechain.be](mailto:enquetespubliques@beauvechain.be), soit encore en le remettant à l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête.

Les remarques peuvent également être formulées **verbalement** jusqu'au jour de la clôture de l'enquête publique auprès du service du Cadre de Vie sur rendez-vous ou en se présentant à la séance de clôture d'enquête.

Des explications peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", tél : 010/86.83.12, fax : 010/86.83.01, courriel : [urbanisme@beauvechain.be](mailto:urbanisme@beauvechain.be)

Des informations supplémentaires sur ces dossiers peuvent également être obtenues auprès d'in BW, service Assainissement auprès de Madame Chloé VERBOVEN ([cverboven@inbw.be](mailto:cverboven@inbw.be)).

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :  
La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre f.f.,

Mélanie LOGIST

Brigitte WIAUX  
Première Echevine